

Paradigme de l'éducation scolaire : Une réflexion sur l'accès des enfants à l'éducation primaire en Angola

Mário Adelino Miranda Guedes

Chercheur adjoint au Centre d'études et de recherche scientifique de l'ISIA – Institut Supérieur Polytechnique International d'Angola, Luanda

Contexte légal et engagement



- L'accès universel à l'éducation implique que toutes les personnes aient des opportunités éducatives égales, sans distinction.
- La loi n° 162/23 attribue l'obligation et la gratuité de l'éducation primaire pour tous...
- L'éducation est un droit subjectif de chaque citoyen.

Chiffres clés

- 22 % des enfants d'âge scolaire ne fréquentent pas l'école.
- Seulement 11 % des enfants entre 3 et 5 ans ont accès à l'éducation préscolaire.
- 5 millions d'enfants d'âge scolaire sont en dehors du système éducatif (INE, 2025).
- Taux net de fréquentation : 78 % en milieu urbain contre 59 % en milieu rural.



Infrastructure et offre éducative



- L'Angola dispose de 103 599 salles de classe : 61 % d'écoles publiques, 33 % relevant d'associations public-privé, 6 % privées.
- 8 137 écoles publiques d'enseignement général.
- Des familles à faible revenu obligées d'inscrire leurs enfants dans des écoles privées.

Conclusions et réflexion finale

- Il existe un décalage entre l'idéal et la pratique éducative au quotidien.
- Une approche multidisciplinaire est requise... c'est un droit fondamental inaliénable.
- L'adoption de stratégies permettant une plus grande insertion des enfants et des adolescents dans l'enseignement primaire est de plus en plus impérieuse.

